

Données générales

Gerard De Laretraite

144 rue du village
92 800 Belle France
01 45 25 80 80

Marié, 3 enfants

Etudes supérieures effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur/école technique supérieure etc..

Diplôme obtenu : 3 années, possibilité théorique de rachat maximal jusqu'à 12 trimestres (3 années)

Service militaire effectué en tant que appelé classique/VSNE/etc : Validation de 4 trimestres

Reconstitution de carrière

Situation professionnelle actuelle :

Date début	Employeur	Statut
Depuis le 01/01/2002	IBM	Salarié Cadre
Depuis le 01/03/2008	Moi même	Auto entrepreneur

Carrière, Situation professionnelle passée :

Date début	Date Fin	Employeur	Statut	Rem. Moy/an

Analyse

Note importante préalable: Ces hypothèses sont formulées à partir des informations que vous avez fournies (et ne constituent en rien des droits acquis auprès des caisses et régimes de retraite), elles correspondent à ce que vous devriez obtenir de la part des caisses si les informations rentrées sont exactes et si vos employeurs ont bien cotisé pendant votre carrière à hauteur des salaires et rémunérations renseignées.

Age de départ

Si toutes les périodes d'activités de votre carrière ont bien donné lieu à des cotisations de la part de vos employeurs alors :

Né le 11/11/1111 vous devez totaliser 162 trimestres d'activité professionnelle pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein que vous atteindrez à **63 ans et 9 mois**.

Au-delà, si vous poursuivez vos activités actuelles, vous bénéficierez d'une **surcote de 1.25%** par trimestres travaillé auprès de votre régimes de base.

Si femme : vous bénéficiez de xx trimestres qui ont été comptabilisés

Votre date de départ à taux plein est le 22/00/2000

Enfants

Vous avez eu ou élevé (pendant 9 ans avec leur 16ème anniversaire) xx enfants, si > 3 selon nb d'enfants : vos pensions sont majorées de 10 % dans votre régime de base xx ou vos régimes de base XXX :CNAV, CNAV PL, MSA, ORAGNIC entre 5 et 10% selon votre régime ARRCO et XX% en AGIRC.

Rachat

Vos études supérieures vous permettent de racheter jusqu'à 3 années (12 trimestres) pour vous permettre d'avancer votre âge de taux plein (rachat au titre du taux) et d'augmenter votre pension auprès de la Sécurité Sociale (rachat au titre du taux et de la durée). **Si la personne a moins de 60 ans et qu'elle a fait des études sup (par exemple)** dans votre cas votre départ a taux plein de 64 ans peut être ramené à 61 ans. (attention à ne pas mettre pour ceux dont le départ TP est au-delà de 65 ans car TP auto 65 ans et au delà)

Compte tenu de vos derniers revenus d'activité et de votre âge de 42 ans le cout de ce rachat serait de 37.000 €uros au titre du taux et 59.000€uros au titre du taux et de la durée.

VOS PENSIONS DE RETRAITE:

Age	Date	CNAV	ARRCO	AGIRC	IRCANTEC	TOTAL € NET/mois
60 ans	01/03/2008	1 250,20				

Reprise mise en garde de b2c ancien/légende du tableau de pensions

Les prélèvements qui portent sur vos pensions sont de

- 4,20% pour la CSG déductible,
- 2,40% pour la CSG non déductible,
- 0,50 pour la CRDS,
- 1% pour l'assurance maladie*.

*La cotisation assurance maladie ne porte pas sur votre XX Sécurité sociale, ORGANIC etc (selon regime de base cotisé)
Les pensions de retraite rentrent dans l'assiette pour le calcul de votre impôt sur le revenu.